

À une **séance ordinaire du conseil** de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi, tenue en Vidéoconférence ZOOM, le **18 janvier 2022** à 19 h 30, conformément aux dispositions de la Loi et des règlements, et à laquelle étaient présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville; BELLEFROID Martin, maire de Pike River; BENOÎT Robert, maire de Sutton; BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham; BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome; DAGENAIS Lucie, mairesse de Frelighsburg; DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East-Farnham; DUBOIS Claude, maire de la Ville de Bedford; GRAVEL Guy, maire d'Abercorn; JANECEK Pierre, maire de Dunham; MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge; MILLER William, maire de Brome; NEIL Steven, maire de Brigham; PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine; RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station; ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand; ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford; TÉTREAU Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge et préfet suppléant; VAILLANCOURT Denis, maire de Bolton-Ouest; VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East; VILLENEUVE Louis, maire de Bromont.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général et greffier-trésorier, Francis Dorion, directeur général adjoint, mesdames Nathalie Grimard, directrice du service de la gestion du territoire, Mélanie Thibault, directrice du service de la comptabilité et des finances de la MRC et du CLD et directrice du service des transports, ainsi que le greffier M^e David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

Les journalistes Marie-Ève Martel et Claude Hébert sont également présents en mode écoute.

Résolution numéro: 44-0122

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ : ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL POUR L'ANNÉE 2022**

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi doit établir et adopter ses priorités d'intervention en matière de développement local et régional pour l'année 2022, le tout conformément à l'article 18 de l'*Entente relative au fonds régions et ruralité volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* entre la MRC Brome-Missisquoi et le Gouvernement du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAIS
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

D'établir et d'adopter les priorités d'intervention suivantes pour l'année 2022, lesquelles sont :

- a) Mettre à jour et mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de développement;
- b) Actualiser le plan d'action pour la période 2022-2025 dans le cadre de la planification stratégique;
- c) Soutenir le développement de toutes les communautés du territoire par la mobilisation et le soutien à la réalisation de projets pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique, environnemental et technologique;
- d) Soutenir les conditions favorables à la consolidation et à la création d'emplois;
- e) Soutenir le CLD dans sa mission de développement notamment dans les domaines industriel, touristique, culturel et agroalimentaire;
- f) Soutenir le CLD dans le développement de l'entrepreneuriat;
- g) Soutenir les municipalités, les entreprises et les organismes dans le contexte pandémique actuel.

De diffuser lesdites priorités d'intervention sur le site Internet de la MRC Brome-Missisquoi et de les transmettre à la ministre des Affaires municipales et l'Habitation, à titre informatif.

ADOPTÉ

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 21^E JOUR DE JANVIER 2022**



**M^e DAVID LEGRAND
GREFFIER**